

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 28/09/2009

Réception par le Prefet : 28/09/2009

Publication : 02/10/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-12-5-1

Séance du vendredi 25 septembre 2009

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL POSTES D'AGENTS DE DEVELOPPEMENT : FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-5-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de la politique de développement local et fixant le budget 2009,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009 2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde des subventions pour un montant total de **60 407 €** pour quatre postes d'agents de développement (généralistes et spécialisés) pour l'année 2009, selon la répartition fixée par les tableaux annexés au rapport,
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'Opération 2009 – F731 - 9999 – Chapitre 65 - Fonction 71 - Nature 65734 - Communes et structures intercommunales.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté